



## Cni bloqué depuis le 04septembre,dossier envoyé en examen!!!

Par **Rafikus**, le **05/01/2018** à **21:36**

Bonsoir,

J'avais et j'ai toujours, ma cni bloquée depuis le 04 septembre en préfecture de Marseille, j'ai écrit il y a une semaine une LR/AR au préfet des Bouches du Rhône, en attendant un retour je l'espère, après avoir essayé de retirer un extrait de naissance. J'ai été informé que mon dossier a été envoyé à Nantes pour enquête avec juge d'instruction, je n'ai pas trop saisi, Que dois-je faire ? Dois-je prendre un avocat ? Quelle serait la raison pour laquelle ça été bloqué ?

S'il vous plaît, j'ai besoin d'aide, je ne travaille pas depuis ce jour, j'ai tout laissé en stand by car je ne savais pas que j'allais rester autant de mois.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/01/2018** à **08:49**

Bonjour,

La préfecture de Marseille a des doutes quand à votre entrée régulière en France, le Préfet a donc demandé une enquête.

Par **Rafikus**, le **06/01/2018** à **09:04**

Bonjour,

Merci pour votre retour quelle sera l'issue de cette enquête? Dois je prendre les devants et prendre un avocat ?

Par **youris**, le **06/01/2018** à **09:38**

rafikus,  
de quelle manière avez-vous obtenu la nationalité française ?

salutations

Par **Rafikus**, le **06/01/2018 à 10:13**

Youris ,

Par filiation! Merci

Par **youris**, le **06/01/2018 à 10:38**

je pense que l'administration va vérifier les conditions de votre naturalisation, en particulier, la fiabilité des documents fournis, vérifications qui demandent du temps.

je crois que l'établissement ou le renouvellement de documents d'identité des français nés hors de france est toujours long même si les demandeurs ont toujours été français.

Par **Tisuisse**, le **06/01/2018 à 10:41**

@ Rafikus, qu'appellez-vous "par filiation" ?

Par **Rafikus**, le **06/01/2018 à 11:01**

@youris

Effectivement la procédure est un peu longue mais bon en attendant cela m'empêche d'avancer dans mon quotidien

@Tisuisse

« Si l'un des parents est Français. Un enfant (qu'il soit né en France ou à l'étranger) est Français de naissance, c'est-à-dire par filiation, si au moins l'un de ses parents est Français. ... La nationalité d'un parent s'apprécie au jour de la naissance de l'enfant et durant sa minorité » dans mon cas les deux le sont !

Par **Tisuisse**, le **06/01/2018 à 11:08**

C'est ce que nous voulions savoir.

Par **Rafikus**, le **06/01/2018 à 11:52**

Par conséquent?

Par **Rafikus**, le **06/01/2018** à **13:34**

Savez-vous en moyenne combien de temps cela peut -il encore prendre ?  
Pensez-vous que que je peux repartir chez moi (algérie ) avec mon passeport algérien? Que je ne serais pas bloqué à la paf? On m'a conseillé de passer par l'espagne car ils sont plus laxistes

Par **Tisuisse**, le **06/01/2018** à **13:49**

Petite question : quand tu dis que tu es de parents français, est-ce que cela remonte avant l'indépendance de l'Algérie ou après, donc avant 1962 ou après 1962 ? pour toi ou tes propres parents parce que si tes parents sont nés AVANT 1962, ils étaient français mais en 1962, si tes grands-parents n'ont pas opté pour rester français, ils sont devenus automatiquement algériens et, toi, tu es algérien, d'où probablement les difficultés que tu rencontres aujourd'hui car tu es en possession d'un passeport algérien et non d'un passeport français. C'est certainement ce que veulent vérifier les services de Nantes, cela risque donc de prendre du temps, beaucoup de temps.

Par **Rafikus**, le **06/01/2018** à **14:00**

Merci pour votre retour mais Juste pour recontextualiser les choses je possède une cni française et passeport français qui ont expiré par conséquent réglementairement parlant je les ai déposés afin de les renouveler donc je suis un citoyen français ,procédure habituelle .  
En ce qui concerne la nationalité mes parents ,grands parents ont opté pour être français. Lorsque j'ai évoqué mon passeport algérien c'était pour savoir s'il y a moyen d'accélérer les choses car je suis en cdi et ne travaille pas depuis le 01 septembre